

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-2973

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet Terra BTP Rhône-Métropole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fédération des entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP) Rhône-Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Domain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-2973**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet Terra BTP Rhône-Métropole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fédération des entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP) Rhône-Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Inspirée par les démarches entreprises par l'association Convention des entreprises pour le climat (CEC), et ayant mis la question environnementale au cœur de ses actions, la Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole s'est engagée, à l'été 2023, dans la constitution d'une offre d'accompagnement utilisant la pédagogie de la CEC en l'adaptant aux enjeux de la filière du BTP.

Pour mémoire, l'association CEC a été créée en relais de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), c'est une association qui accompagne des collectifs de dirigeants par des parcours transformants destinés à repenser leur modèle d'affaires dans le cadre des limites planétaires et à engager leur bascule vers l'économie régénérative à travers l'écriture de feuilles de route opérationnelles.

Entre 2021 et 2022, la première session de la CEC a rassemblé, pendant 11 mois, 150 entreprises représentées par leurs dirigeants, 180 bénévoles, un comité garant de la mission, des experts indépendants et des représentants du monde étudiant. Plusieurs acteurs socio-économiques de la région se sont engagés dans cette démarche : Emlyon *business school*, Epalia, KMH Gestion Privée, Lou Rugby, Mazaud, *Myilight System*, Renault *Trucks*, Serfim, Smoove *etc.*

Fort du succès de cette 1^{ère} session, la CEC se déploie aujourd'hui sur plusieurs territoires ou thématiques et compte à ce jour et au total 10 parcours lancés en France et plus de 700 entreprises ayant produit ou étant engagées dans une démarche de production de feuilles de route à visée régénérative. À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, deux CEC territoriales ont été lancées : l'une sur le bassin lyonnais (Lyon, Saint Etienne), l'autre sur le territoire Arc Alpin (Grenoble, Chambéry, Annecy).

La Métropole, par délibération du Conseil n° 2022-1358 du 12 décembre 2022, a souhaité soutenir le parcours d'accompagnement de la CEC bassin lyonnais. Durant l'année 2023, celle-ci a permis aux 70 entreprises participantes de formaliser des feuilles de route ambitieuses en matière d'économie régénératrice, de créer des coopérations entre participants, de consolider à l'échelle du territoire un écosystème d'acteurs engagés en faveur de la transformation écologique et d'approfondir la culture de dialogue et de coopération entre acteurs privés et publics. Une 2^{nde} promotion lyonnaise de la CEC est actuellement en cours de construction pour poursuivre la dynamique en 2024.

Ainsi, la Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole a mis au point un parcours d'accompagnement sur huit mois, de novembre 2023 à juin 2024, déployant les six sessions de la méthodologie CEC et engageant au total 17 entreprises et 25 participants, avec l'aide de la CEC.

II - Objectifs

La Métropole accompagne le maintien et le développement d'une économie dynamique, de proximité et durable répondant aux besoins des citoyens, des salariés et des entrepreneurs :

- une économie moins consommatrice de ressources, d'énergies fossiles, intense en emplois de tous niveaux, respectueuse des salariés et plus robuste en matière de santé globale,
- une économie moins dépendante de l'extérieur en s'appuyant sur ses forces et en partageant équitablement les richesses avec les territoires limitrophes dans une démarche de coopération.

Pour accélérer la prise de conscience et faciliter le passage à l'action de la diversité des acteurs socio-économiques, la Métropole construit et déploie une offre de services d'accompagnement aux transitions écologiques, économiques et sociales au service du territoire (appels à projets, transition écologique des entreprises, aides aux éco-investissements, outil de mesure d'impact territorial, développement d'immobiliers dédiés, etc.).

La Métropole porte également une action volontariste en faveur de la transformation de filières économiques dont celle du BTP. Plusieurs actions sont déployées pour structurer une filière du bâtiment durable. Plusieurs collectifs d'acteurs œuvrant à la transition de la filière sont soutenus dans ce cadre (voir la délibération de la Commission permanente n° 2023-2305 du 22 mai 2023) et la Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole est un acteur régulièrement associé aux temps d'échanges et de collaboration que la Métropole organise avec les acteurs de cette filière.

L'initiative portée par la Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole contribue à la poursuite des objectifs portés par la Métropole :

- elle s'adresse à une filière particulièrement concernée par les enjeux énergétiques, climatiques et d'empreinte matière, la filière du BTP représentant 43 % des consommations d'énergie finale en France, 23 % des gaz à effet de serre et générant 45 millions de tonnes de déchets par an,
- elle rassemble des profils d'entreprises variés en termes de secteur d'activité (bâtiment, et/ou travaux publics), de taille et de maturité face aux enjeux de transition. Cette première promotion a une vocation à la fois expérimentale et d'exemplarité, tant à destination des autres entreprises de la filière qu'auprès des partenaires, clients ou fournisseurs tout au long de la chaîne de valeur,
- enfin, elle contribue directement à l'action de la Métropole en termes de sensibilisation des entreprises à l'économie régénérative et à l'accompagnement aux changements de modèles.

III - Projet et plan de financement prévisionnel 2023

Le projet porté par la Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole, nommé Terra BTP Rhône-Métropole, se déroule de novembre 2023 à juin 2024 autour de six sessions d'un à deux jours, sur les six thématiques de la méthode CEC :

- constats et monde d'après : faire le constat de l'urgence et de l'ampleur des enjeux, partager les risques systémiques et les limites planétaires,
- questionner sa raison d'être : comment réintégrer son activité et son modèle à l'intérieur des limites planétaires ? Comment devenir éco-comptable ?
- entreprendre avec le vivant : découvrir les connexions de son cœur business avec le vivant,
- nouvelle boussole : créer et mesurer la valeur environnementale, sociale et sociétale,
- embarquer ses écosystèmes : sensibiliser, mobiliser et embarquer toutes les parties prenantes,
- prendre son envol : s'inspirer des travaux des autres participants, finaliser sa feuille de route.

Les objectifs pédagogiques du parcours sont les suivants :

- comprendre les enjeux systémiques à la hauteur de l'urgence,
- faire évoluer sa posture de dirigeant au regard de ces enjeux,
- rechallenge son modèle d'affaire pour entamer une dynamique de redirection,
- engager des actions sectorielles de redirection.

Les modalités d'accompagnement du parcours mêleront des interventions inspirantes d'experts, des témoignages de pairs, notamment *d'alumni* de la CEC, des temps individuels ou collectifs sous forme d'ateliers de co-développement ou d'intelligence collective et des ateliers pédagogiques *via* une fresque du climat.

La Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole a sollicité la Métropole pour soutenir ce projet.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette CEC Terra BTP Rhône-Métropole est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
prestation ingénierie/conception de la formation	37 200	Métropole	10 000
prestation mise en œuvre de la formation	107 640	Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole	27 200
frais de déplacements et logistique	22 029	entreprises participantes	129 669
Total	166 869		166 869

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole pour contribuer au déploiement du programme Terra BTP Rhône-Métropole sur sa durée.

IV - Modalités de versement et de contrôle de la subvention

Le versement de la subvention interviendra en une fois, la présente délibération devenue exécutoire.

À l'issue du programme, et au plus tard fin 2024, le bénéficiaire transmettra à la Métropole un rapport sur la réalisation de l'action subventionnée ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses réalisées en rapport avec celle-ci. La Métropole veillera à la cohérence entre le niveau de réalisation du projet subventionné et le niveau de sa participation financière. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du projet subventionné entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole. En revanche, tout dépassement dans le montant total des dépenses réalisées restera à la charge du bénéficiaire.

La subvention versée qui n'aurait pas été affectée au projet présenté fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole.

Le bénéficiaire transmettra, par ailleurs, le bilan et le compte de résultat et ses annexes du dernier exercice clos certifiés, le cas échéant, par un commissaire aux comptes, ainsi que le rapport d'activités approuvé par l'assemblée générale de l'association bénéficiaire.

La Métropole se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative. Le manquement du bénéficiaire à ses engagements ou l'absence de réponse aux sollicitations de la Métropole pourront avoir également pour effet la demande de reversement, en totalité ou en partie, de la subvention allouée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole, dans le cadre de la réalisation du projet Terra BTP Rhône-Métropole.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° OP02O2626.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-316161-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
